

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 22 MARS 2018

DELIBERATION N°2018.00074

**VOTE DES TAUX DE TAXE D'HABITATION (TH), TAXE FONCIERE BATIE (TFB)
ET TAXE FONCIERE NON BATIE (TFNB) APPLICABLES EN 2018**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 09 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 80

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de voix : 97

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER représenté par M. Gabriel BENIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT représenté par M. Hans ALBERT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE,

REÇU EN PREFECTURE

Le 03 avril 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180208-D20180007410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180403

M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT représentée par M. Raymond JOASSARD, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Paul CELLE donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Anne-Françoise VIALLOON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Florent PIGEON, Mme Christine ROUX, M. Lionel SAUGUES,
M. Alain SCHNEIDER, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 22 MARS 2018

**VOTE DES TAUX DE TAXE D'HABITATION (TH), TAXE FONCIERE BATIE (TFB)
ET TAXE FONCIERE NON BATIE (TFNB) APPLICABLES EN 2018**

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, le nouveau panier fiscal de Saint-Etienne Métropole est composé d'impositions économiques nouvelles et d'impositions sur les ménages, provenant d'une part de transferts de fiscalité perçu préalablement par d'autres niveaux de collectivités (principalement la part de taxe d'habitation perçue par les Conseils Généraux), et d'autre part l'instauration d'une fiscalité additionnelle depuis le 1^{er} janvier 2011.

Dans le contexte économique actuel, les maires de Saint-Etienne Métropole ont souhaité, à l'unanimité, geler les taux de fiscalité ménages et de fiscalité entreprises sur le mandat (2014-2020) pour ne pas accroître la pression fiscale, afin de ne pas ponctionner davantage le pouvoir d'achat des ménages et maintenir la consommation, mais aussi pour ne pas pénaliser l'investissement des entreprises du territoire.

Il est donc proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâti et de la taxe foncière non bâti.

Ainsi, les taux de fiscalité ménages seraient pour l'année 2018 les suivants (identiques à ceux de 2017) :

- taxe d'habitation (TH) : taux 10,56 % (fraction de taux liée au transfert 9,6 % + fraction de taux voté par Saint-Etienne Métropole 0,96 %),
- taxe foncière bâti (TFB) : taux 1,37 %,
- taxe foncière non bâtie (TFNB) : taux 4,98 % (fraction de taux transférée : 2,21 % + fraction de taux votée par Saint-Etienne Métropole : 2,77 %).

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, confirme pour 2018 les taux ainsi fixés sans modification par rapport à 2017.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU